



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Région SUD EST : 06 43 44 93 82
Section 13 : 04 42 24 81 69



Compte rendu de l'audience auprès du DT 13

Appel à la grève maintenu

au STEI Marseille

Suite au préavis de grève déposé le 19 Septembre 2017, notre organisation syndicale a été reçue auprès du DT 13. Surtout, et nous devons le souligner, nous pouvons féliciter l'importante délégation des professionnels du STEI. Toutes et tous ont pu largement s'exprimer et évoquer la situation problématique sur chacune des unités du STEI (U.E.A.J, Classes passerelles, École d'application, Dispositif Module d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés).

Suite à cela, le Directeur Territorial a, comme il le dit, « recontextualisé », parlé une fois de plus de « sa volonté » (et nous n'en doutons pas) d'un service d'insertion stable, pérenne et de qualité, et rejetant la responsabilité sur les échelons hiérarchiques supérieurs...le bâtiment...le Plafond d'Emploi...

Là, le directeur de service se réfère lui aux politiques publiques, aux partenariats, et à l'importance de la prévention...Bon, nous lui rappellerons que les professionnels du STEI sont des professionnels investis et compétents, qui connaissent et sont même engagés autour de ces concepts-là.

Nous rappellerons nous le contexte vécu par les professionnels du STEI à savoir qu'ils se trouvent mis devant le fait accompli d'une situation de pénurie qui crée des risques psychosociaux associés à un management infantilisant qui ne fait qu'augmenter la souffrance professionnelle. Qu'ils dénoncent, ce que nous relayons, la récurrence au fil des ans de situations engendrant des arrêts ou des départs suite à des situations de travail maltraitant. Les personnels du STEI, à bout de souffle, et encore plein d'abnégation, demandent que les moyens leur soient donnés de travailler dans des conditions acceptables et d'être considérés comme des professionnels responsables et compétents.

Concernant les points spécifiques et les revendications des personnels, le DT13 a tenté d'y répondre point par point, sans être forcément persuasif

- Concernant le manque de moyens humains et matériels qui engendre un état de souffrance des personnels ... Le DT nous répondra entendre les doléances des professionnels, mais être soumis à des contraintes budgétaires, n'ayant aucune lisibilité sur les budgets 2018 et étant tributaire des choix des échelons supérieurs
- Concernant les locaux de L'U.E.AJ Sylvestre, une solution serait à l'étude pour reprendre les locaux de l'association *ADELIES* qui ne devrait plus intervenir sur le site des Chutes-Lavie. Une échéance au 15 Octobre 2017 est avancée, et des rendez-vous pris avec les gestionnaires du patrimoine et des services de télécommunication durant la semaine à venir, ce qui permettra également, nous l'espérons, de régler les problèmes d'accès Internet pour des unités qui en ont un besoin quotidien dans le cadre des recherches effectuées avec les jeunes (recherche de formation, de stage, réalisation de CV...)

- Concernant l'activité du module d'accueil de Mineurs Non Accompagnés brutalement suspendue la veille de la rentrée des jeunes admis, il semblerait qu'il y ait un changement radical de position de l'inspection Académique. Une réunion interinstitutionnelle devrait avoir lieu en présence des professionnels exerçant leurs missions au sein de ce dispositif. Nous espérons, là encore, des avancées et une mise en acte de ces énoncés.
- La seule garantie concernant les classes passerelles serait de revoir la situation en Décembre 2017 avec la professionnelle « déplacée » de l'U.E.A.J Sylvestre vers la classe passerelle et réévaluer les capacités de la PJJ à intervenir au sein de ces dispositifs conjoints si les engagements (moyens humains PJJ) ne sont pas tenus compte dans les budgets décidés en DIR.
- Pour les deux ETP de professeurs techniques qui sont supprimés, le DT 13 remet en avant les P.A.E, les choix budgétaires...même la fin de la pré affectation des éducateurs est évoqué. La seule réponse apportée, mais encore très bancal, est d'attendre les prochains mouvements de Janvier 2018, suivant les budgets prévus et voir à ce moment-là si des P.T peuvent être recrutés.

Bon, les personnels du STEI Marseille sortent de cette audience avec un sentiment mitigé à la fois délestés d'un poids d'avoir été écouté, mais également encore désabusés et loin d'être satisfaits des réponses apportées. Même si quelques échéances ont été évoquées, l'incertitude règne.

C'est pourquoi, le SNPES-PJJ-FSU 13, après consultation de la délégation du STEI, maintient l'appel à la grève reconductible à compter du 26 septembre 2017 qui concerne outre les personnels du STEI de Marseille mais aussi l'ensemble des personnels des Bouches du Rhône.

Nous attendons, à présent, des réponses fiables et « *objectivées* »

Copie pour information à la DIR PJJ Sud Est et au Secrétariat National du SNPES PJJ FSU

Fait à Marseille, le 25 Septembre 2017

**MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**